



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 13 février 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, ce 5 février. La folie de notre ministère est à son plus haut période : il chasse arbitrairement tous ceux qui lui déplaisent, français voyageurs, vieux français établis, & autres. On s'attend à beaucoup de troubles excités par un peuple égaré, & à des violences contre les hommes les plus paisibles. Les actes de despotisme du gouvernement ne lui réussissent pas, & il ruinera beaucoup d'individus sans parvenir à ses fins. A la vérité, il a réussi à faire déclarer la guerre à la France, mais la nécessité où il s'est trouvé d'avoir recours à ce moyen prouve sa faiblesse, & le peu de fonds qu'il doit faire sur des résultats forcés. Jusqu'ici il n'a pas osé forcer, mais il faudra qu'il y vienne. Il publie que les matelots s'enrôlent en foule, mais cela n'est pas vrai. Il croit que la déclaration de la guerre ayant été faite par la France, la presse réussira, mais j'en doute fort. Il n'y a d'armés que vingt-quatre vaisseaux de ligne qui, encore n'ont pas leur complément d'hommes. On attend un grand nombre de bâtimens des îles,

des Indes & de la Méditerranée, & le ministre compte sur ces matelots ; mais, si vous vous hâtez, vous en intercepterez un grand nombre ; ils ont de riches cargaisons. Georges est content actuellement, mais son triomphe cruel ne sera pas de durée, & le premier revers dissipera l'aveuglement de *ses sujets*. On donne actuellement onze livres sterling de gratification à chaque matelot, pour qu'il s'enrôle, tandis qu'on n'en donnoit ci-devant que trois ; & cela ne suffit pas pour les attirer. Le fait est qu'il est impossible d'armer une flotte considérable, sans prendre beaucoup de *landsmen* ou hommes de terre, que la presse seule peut forcer. Quant à moi, qui déteste cette terre de proscription, je n'attends qu'un moment favorable pour en sortir, & pour éviter les troubles affreux que je prévois. L'extravagance est au comble.

De Dusseldorf, ce 2 février. Manheim est à présent environnée de troupes. Du côté du Rhin sont les Autrichiens, & de l'autre les Français. Tous les régimens des gardes prussiennes, celui du

prince Henri, celui du prince Ferdinand sont passés le 29 & le 30 janvier par Hanau, & ont pris la route de Coblenz. Ils traînent avec eux beaucoup d'artillerie & de munitions.

Il y a toujours un détachement de Hessois à Rùdersheim pour observer les Français. . . . Les troupes prussiennes ont fait différens mouvemens, tendans à se rapprocher de Mayence. Les troupes de Hesse-d'Armstadt ont coulé bas, au moyen de boulets rouges, deux bâtimens français chargés de paille, qui se rendoient de Worms à Mayence. Le général Custine s'est rendu lui-même à Worms; il a visité la rive du Rhin, & a fait différentes dispositions pour rendre le passage de ce fleuve plus difficile aux confédérés.

La nouvelle arrive que sept régimens prussiens ont passé le Rhin. Les Autrichiens, qui sont les plus rapprochés de ces troupes, s'avancent de temps à autre jusque dans les environs de Gueldres. Le moment d'un nouveau choc n'est pas fort éloigné. On prétend que ce sera du côté de Ruremonde que l'on commencera l'attaque; car c'est toujours le projet des confédérés de se porter en force sur ce point, pour couper les Français entre Aix-la-Chapelle & la Meuse, comme les Français cherchèrent, il y a deux mois, à couper les Autrichiens postés à Aix, en tournant cette ville du côté de Ruremonde vers Juliers. Il n'est pas douteux que les Français ne s'attendent à cette attaque, car leurs dispositions du côté de Ruremonde l'annoncent.

De Cologne, ce 3 février. Les bals de l'archiduc Charles sont suspendus. La plus profonde tristesse règne chez les princes, généraux & grands seigneurs autrichiens. Toute la chancellerie prendra le deuil de Louis XVI lundi prochain. Les émigrés, à Cologne, ceux à Bonn, ceux à Dusseldorf s'empres- sent de le montrer dans ce costume des cours. Néanmoins les Autrichiens tiennent à expulser de Cologne tous les émigrés; la nouvelle douleur de ces derniers n'a point fléchi la sévérité soupçonneuse du gouvernement militaire de la ville, où le magistrat n'est plus que le serviteur de l'Autriche. Il n'en est donc resté que 150 avec une forte de pa- tente qui les a comme légitimés. Le reste des émi- grés doit partir, on est en route; mais on y a pour tant mis des égards en leur donnant des passe-ports.

De Juliers, ce 3 février. La maison d'Autriche n'a pas perdu l'espérance de reprendre Liège & de rentrer dans le Brabant. Les combinaisons politi-

ques qu'elle mêle à ses dispositions militaires, attes- tent qu'elle fonde son espoir autant sur ses ruses habituelles, que sur l'emploi de ses forces extraor- dinaires. En effet, l'empereur, si l'on parvient à chasser les Français des conquêtes qu'ils ont faites à la liberté, & dans le pays de Liège & dans les provinces Belges, n'y aura employé que de nouveaux émigrés allemands presque entièrement composés de Hongrois, gens tellement animés contre les Brabançons & les Liégeois, qu'on peut s'attendre de leur part aux traitemens les plus atroces, & à une vengeance aveugle & impi- toyable.

F R A N C E.

De Lyon, ce 4 février. Le général Kellermann a quitté un instant l'armée des Alpes, pour venir dans notre ville. Ce guerrier est loin de voyager avec cette simplicité qui convient à un républicain; il est arrivé ici dans une berline à huit chevaux, précédée de deux courtiers; il est descendu à l'hôtel de Milan, il s'est rendu ensuite au spectacle. De là il est venu au club; il s'attendoit peut-être à des applaudissemens, il fut au contraire accablé de reproches. Le président, M. Challier, le répri- manda sévèrement sur ce qu'il affectoit un luxe in- digne des sans-culottes, sur ce qu'avant de se rendre dans le sein de la société, (ce qui étoit son devoir) il étoit allé voir des femmes, & enfin sur ce qu'il avoit quitté les troupes dont le com- mandement lui étoit confié.

Le général peu accoutumé à de semblables ré- primandes, & peu familier avec la langue fran- çaise, balbutia quelques mots d'excuse; il eut le malheur de se servir de l'expression féodale. *Mon armée.* « Tu blasphèmes, Kellermann, s'écria Challier; ton armée, dis l'armée de la République ». A cette nouvelle apostrophe quelques personnes un peu sensibles à l'embarras du général, se sont mises à crier en chœur: *A bas Challier.* Le parti du président voulut à son tour venger cette nou- velle injure; ils tombèrent avec violence sur leurs adversaires, les amis de Kellermann furent mis en fuite. Un d'entr'eux fut arrêté & fait prison- nier. Traîné devant la commune, il a été con- damné à 100 liv. d'amende, aux frais de l'affiche du jugement, & à huit jours de prison.

Paris. Les Jacobins sont très-fâchés de voir Pache sorti du ministère de la guerre; il les y avoit protégés ouvertement en renvoyant les anciens commis, pour y placer des tout zélés Jacobins.

Sûrement, s'il ne falloit que du zèle pour remplir les places, les Jacobins en ont tant montré que les affaires qui leur seroient confiées seroient administrées au mieux possible ; malheureusement l'expérience démontre qu'il vaut mieux, pour remplir de certains emplois, une routine de plusieurs années, qu'un civisme de quelques jours ; & peut-être parviendra-t-on à tout désorganiser, si pour occuper une place il ne faut plus qu'un certificat de sections ; parce que tel messager de la poste, par exemple, qui est obligé de courir nuit & jour, qui est assoupli à ce rude exercice, n'a pas trop le temps d'aller à sa section se faire connoître ; s'il demande un certificat de civisme, on le lui refusera, parce qu'on ne l'a jamais vu, & l'on proposera pour le remplacer, tel citoyen, qui, depuis trois ans, motionne tous les jours dans sa section, & qui se trouvera bien dérouté quand il faudra courir à franc-étrier, nuit & jour, au milieu des frimats, des pluies & de la neige. Tout cela s'étend d'encore en encore dans toutes les administrations, en sorte que le peuple qui confère les places, ne considère pas que c'est le plus capable qu'il devoit choisir, & non celui qui lui est plus agréable ; il ne pense pas qu'un homme qui a acquis tout le mérite de sa place par 20 ou 30 ans d'exercice, qui est dans le cas de se former un adjoint ou un successeur, n'ira pas mandier sa faveur pour être conservé ou maintenu, & que c'est celui qu'il devoit rechercher. On reprochoit au despotisme de donner tout à la faveur : oui, sans doute ; mais aussi son intérêt le conduisoit-il souvent à chercher l'homme de mérite, & on sait que Louis XIV, par exemple, avoit ce tact particulier. Au reste, pour en revenir à Pache, qui a amené cet article, il va sûrement être nommé maire de Paris ; il a la recommandation des Jacobins ; & ce que nous ne croirions pas si nous ne l'avions pas entendu dimanche à midi, rue Quincampoix, des crieurs vont dans les rues, disant à haute voix : Citoyens, rendez-vous à vos sections & nommez Pache pour votre maire.

§. Charles Villette à ses concitoyens.

J'examinois hier les travaux de la nouvelle salle qu'on prépare aux Tuileries. Le trait historique si vivant me revint en mémoire ; j'ai pensé qu'il ne seroit peut-être pas inutile de le rappeler dans les circonstances. Je citerai fidèlement David Hume, septembre 1604.

On résolut de disposer une salle digne de recevoir le parlement, & c'est au milieu même des

travaux qu'exigeoient ces grandes réparations, que des catholiques conçurent le projet de la conspiration des poudres ; conspiration la plus horrible qui soit entrée dans l'esprit humain.

Pierci & Catesbi, anciens gentils-hommes de la garde du roi, se mirent à la tête des fanatiques.

Il faut lire dans l'historien anglais tous les détails de cette affreuse coalition. Les conjurés se préparèrent de longue main à ce qu'ils appelloient une glorieuse vengeance. Ils louèrent la maison qui joignoit à la salle du parlement. Ils atteignirent le mur mitoyen qui séparoit de la chambre des pairs. C'est-là qu'ils placèrent trente-six barils de poudre, & qu'après les avoir soigneusement cachés derrière des piles de fagots & de bûches, ils laissèrent libre l'entrée de cette cave.

Le jour de la séance du parlement approchoit. L'horrible secret connu de plus de vingt personnes, fut néanmoins gardé plus de six mois. On fait que Pierci, touché du sort de Montéagle, son ami, lui écrivit, & fit ainsi avorter l'entreprise.

Je vous conseille, lui disoit-il, dans un billet écrit d'une main étrangère, de chercher une cause qui vous dispense de paroître au parlement ; car je vous dis qu'ils recevront un coup mortel, & qu'ils ne verront pas d'où il part.

Montéagle regarda cet avertissement comme le délire d'une imagination ardente, ou comme le dessein de l'effrayer & de lui donner un ridicule. Il en fit part à Olivier Peters, membre des communes, qui en jugea autrement. Les souterrains & les voutes furent visités. On fait de quelle manière furent découvertes les mèches & les tonnes de poudre par lesquelles ils devoient faire sauter tous les barils à la fois ; comme ils périrent la plupart sur un échafaud avec le jésuite Guernéret.

Que faut-il conclure de cette citation ? Qu'il est d'une sage & active prévoyance de surveiller les travaux de la nouvelle salle du palais national, que deux fois par semaine, à jour fixe, on devroit visiter les souterrains & toutes les issues qui les avoient.

Je proposerois un embellissement pour la place du Carrousel, dont le travail ne seroit ni long ni dispendieux, ce seroit d'ouvrir toutes les arcades de la galerie du Louvre, depuis le pavillon de Flore jusqu'aux guichets neufs. On combleroit en même temps les fossés de ce pavillon ; sans égard pour la buvette du faufile, ni pour les pointes de

fer dont s'étoient environné Louis Capet. Le pont ci-devant Royal seroit alors deussus de tous les dangers qui chaque jour menacent les passans. De cette manière, la porte des Tuileries se trouveroit placée où elle étoit autrefois, c'est-à-dire. au niveau de la terrasse, & l'on rendroit au public ce que la cupidité d'un gouverneur de château, ou de quelque valet de cour, lui avoit enlevé.

A ce que je propose, on répondra peut-être de *minimis non curat prator* ; mais moi qui ne suis ni ne veux être *preteur*, je ne cesserai d'en parler ; car c'est des *minimis* que se compose le bonheur du peuple.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Décret du 31 janvier, concernant l'armement en course & les lettres de-marques.

« La convention nationale considérant que le gouvernement anglais, par ses dispositions hostiles & le renvoi de notre ambassadeur, donne lieu de faire craindre à la République française l'invasion prochaine des bâtimens employés pour son commerce, & voulant se mettre en mesure à cet égard, en conciliant néanmoins les intérêts particuliers avec l'intérêt général, décrète ce qui suit :

» Art. I. Les citoyens français pourront armer en course.

» II. Le ministre de la marine, pour accélérer les armemens en course, s'ils ont lieu, délivrera des lettres-de-marque ou permissions en blanc d'armer en guerre & courir sur les ennemis de la République. Ces lettres ou permissions seront conformes au modèle annexé au présent décret.

» III. Ces lettres ou permissions en blanc, signées du ministre, seront envoyées par lui aux directoires des districts maritimes, qui ne pourront les délivrer que sous leur responsabilité, & à la charge de prévenir exactement le ministre de leur livraison. (*La suite à demain.*)

Séance du mardi 12 février.

Les commissaires des 48 sections de Paris, qui avoient tant insisté hier pour être admis, se présentent aujourd'hui ; ils se plaignent de la loi qui accorde la liberté indéfinie de l'importation des

grains, que c'est elle qui occasionne les accaparemens & qui prive les marchés. Ils proposent de décréter la peine de six années pour toutes les autorités qui seront *administrations marchandes*, de n'admettre qu'une mesure dans toute la République, le quintal, qu'on ne puisse pas vendre le sac de la plus belle farine, pesant 200 livres, plus de 25 livres, que ce *maximum* ne puisse être excédé qu'en vertu d'un décret, & que les directoires soient autorisés à surveiller tous les magasins.

L'orateur ayant fini, un autre se présente comme représentant & ayant les pouvoirs des 85 départemens. A ce mot, toute l'assemblée se lève & demande que le pétitionnaire justifie de ses pouvoirs ; on les lui demande ; il déclare n'en point avoir : cette motion étonne l'assemblée au point qu'on décrète que les pétitionnaires seront tenus de justifier sur-le-champ de leurs pouvoirs. On trouve que 30 sections de Paris ont réellement voté ou adhéré à la pétition, que le soi-disant mandataire des 85 départemens a pour lui une délibération de la société fraternelle des deux sexes, unie aux défenseurs de la République, une & indivisible, signée de 5 personnes. Un instant après, cette société même vient défavouer son prétendu représentant. Après une longue discussion, on décrète que les pétitionnaires seront tous entendus par le comité de surveillance, qui en fera son rapport demain.

Reubell, commissaire à l'armée du Rhin, envoie une lettre anonyme qui a été interceptée, datée de Fribourg du premier janvier, qui annonce que les ennemis entretiennent des relations dans l'Alsace, & qu'ils comptent beaucoup sur les gendarmes & les gardes nationaux. On renvoie la lettre & d'autres pièces jointes, au comité de la guerre. Dans sa lettre, Reubell dit que les gendarmes de l'armée de Custine désertent & qu'ils se font suivre par les volontaires.

Le ministre de la marine envoie sa démission.

P. S. On a volé avant-hier à Trappes, près Versailles, le courrier de la malle, allant à Argentan, Falaise, Sees & Verneuil. Ainsi, ceux de nos abonnés qui ne recevront pas leurs feuilles ne pourront l'imputer qu'à cet événement.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 11. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.